



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BENFELD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 mars 2024
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Le 19 mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Benfeld s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Membres le 14 mars 2024.

Assistent à la séance : Mme Elsa ESTREICHER, M. Jean-Marie FELTZ, Mme Anne-Marie GINTZ, M. Martin GUNDELACH, M. Jean-Paul HUMBLET, M. Jean-Michel LINGET (qui représente M. Pierre LINDECKERT), M. François SAETTEL, Mme Florence SCHWARTZ et M. Jacky WOLFARTH.

Absents excusés : Mme Ellia FONTAINE, Mme Nathalie GARBACIAK, M. Pierre LINDECKERT, et Mme Marie-France SCHNEIDER.

Assistent en outre : M. Vincent SCHULTZ, DGS.

Le Président ouvre la séance à 18 heures en saluant les membres du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents à la délibération : 9

DEL04/02/2024 Affaires financières :

a) Compte administratif 2023

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de prendre connaissance et débattre du Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les écritures coïncident avec la comptabilité tenue par le Trésorier et sont retranscrites dans le Compte de Gestion 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

vu la délibération n° 05.01.2023 du Conseil d'Administration en date du 2 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

considérant que le Conseil est appelé à se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, au titre de l'exercice 2023,

considérant que le compte de gestion 2023 fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif,

considérant que M. Jacky WOLFARTH, Président, a quitté la séance et a laissé le soin à Mme Florence SCHWARTZ, Vice-Présidente, de la présider, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil d'Administration:

après en avoir délibéré,

prend acte du compte administratif 2023 arrêté comme suit :

Dépenses 2023 :	343 183,53 €
Recettes 2023 :	366 651,50 €
Résultat de l'exercice :	23 467,97 €
Excédent 2022 reporté :	257 741,33 €
Résultat de clôture :	281 209,30 €

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
Jacky WOLFARTH.

